
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 26 juin 2023, à 17 h 30

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Sebastian Aeschbach*, *M^{me} Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *M^{me} Nadine Béné*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Maryelle Budry* (remplacée par *M^{me} Charlotte Meierhofer*), *M. Bernard Delacoste* (remplacé par *M. Alpha Oumar Dramé*), *M. Didier Lyon* (remplacé par *M^{me} Cathy Jacquier*), *M^{me} Paule Mangeat* (remplacée par *M. Jules Lorenzi*), *M. Antoine Maulini*, *M. Gazi Sahin* (remplacé par *M. James Berclaz-Lewis*), *M^{me} Delphine Wuest* (remplacée par *M. Charles-Antoine Kuszli*) et *M. Manuel Zwyszig* (remplacé par *M. François Mireval*).

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *M^{me} Christina Kitsos*, vice-présidente, *M^{me} Frédérique Perler* et *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCAATION

Par lettre du 15 juin 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 26 et mardi 27 juin 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Le président. Est-ce qu'il y a des communications? Madame la conseillère administrative, vous avez la parole.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. En préambule, vous annoncer, s'agissant de la Distinction romande d'architecture (DRA 5), que parmi 314 candidats, il y a eu 17 nominés, dont la Ville de Genève pour le théâtre de la Nouvelle Comédie.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je passe donc maintenant aux communications du bureau du Conseil municipal.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Aucune absence n'a été annoncée. Je salue le public présent qui nous fait l'honneur de suivre nos débats en direct. Il lui est rappelé de se conformer aux règles de comportement affichées à la tribune.

Au niveau des correspondances, nous avons reçu un courrier du Bureau de médiation administrative de l'Etat de Genève concernant son rapport d'activité 2022. Il vous a été transmis aujourd'hui par e-mail.

Déroulement de la session. Demain, à 17 h 30, nous aurons les prestations de serment de M. Aurélien Borgeaud en tant que remplaçant de M^{me} Alia Chaker Mangeat, et de M. Roger Gaberell en tant que conseiller municipal et membre suppléant. Nous rendrons aussi hommage à M^{me} Alia Chaker Mangeat, conseillère municipale démissionnaire.

Je vous rends attentifs à l'ajout du rapport d'activité et des comptes 2022 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) au point 3 quater D-32.15 de notre ordre du jour. Il vous sera demandé un renvoi à la commission des finances. Nous traiterons les réponses du Conseil administratif après les questions orales, donc après le point 5 puis, si nécessaire, à 20 h 30, avant les urgences et les renvois directs.

En ce 26 juin nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre collègue Elena Ursache. (*Réactions.*) Ah non? C'est demain?

Une voix. Vous recommencerez demain.

Le président. Je recommencerai demain, alors. (*Brouhaha, applaudissements.*) Au niveau des divers, la permanence informatique de la DSIC a lieu aujourd'hui de 17 h à 19 h dans la salle des Deux-Cents.

J'aimerais rappeler aux personnes qui éteignent systématiquement la ventilation que nous sommes plus de quatre-vingts personnes dans cette salle et qu'il fait extrêmement chaud dehors. J'aimerais attirer leur attention sur le fait que nous avons besoin d'une bonne ventilation pour bénéficier d'un air sain et pour que la température ne monte pas à trente-cinq degrés. Je leur demande donc de penser à nous et de ne pas mettre le bouton de commande sur «off», que ce soit là-bas (*le président désigne un point devant lui*) ou sur le tableau de commande. D'avance, merci.

4. Questions orales.

M. Alfonso Gomez, maire. J'ai des réponses aux quelques questions qui m'avaient été posées lors de la dernière séance, et auxquelles je n'avais pas pu répondre.

Je commence par la question adressée par M^{me} Budry, qui me demandait où en étaient les démarches pour accorder des locaux à la Grève féministe et qui signifiait le besoin d'une arcade pour les réunions et le stockage. Je rappelle qu'en réponse à la motion M-1601, le Conseil administratif avait effectivement validé une mise à disposition d'un local sous la forme d'une subvention non monétaire. Entre-temps, des besoins pour la petite enfance sont apparus et, contrairement à ce que certains pourraient penser, la Ville ne dispose pas d'énormément de

locaux. Après diverses tentatives (*le président sonne la cloche*), nous n'avons pas encore trouvé de solution définitive, et nous le regrettons. Néanmoins, le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) est en contact régulier avec la Gérance immobilière municipale (GIM) pour pouvoir trouver une solution. Nous explorons des pistes du côté par exemple de certaines villas, qui pourraient être occupées de manière temporaire, en attendant des travaux. Enfin, nous n'excluons plus à ce stade une location hors du giron de la Ville, tant les disponibilités que nous avons sont rares. Nous sommes en train de nous demander s'il ne faudrait pas plutôt essayer de louer un local et de procéder à une subvention. Mais il s'agit aussi d'une autre démarche que vous devez accepter au moment du budget.

J'avais également une question orale de M. von Arx à propos des zones d'herbes hautes, qui sont utiles pour la biodiversité et qui embellissent le paysage davantage que les zones de gazon tondu – je suis tout à fait d'accord avec vous. M. von Arx se demandait si le Service des espaces verts (SEVE) envisageait d'investir de nouvelles zones pour favoriser la pousse des herbes hautes de ces prairies. Cela fait neuf ans que le SEVE a introduit les prairies en ville – ce qui fait, vous avez raison, un bien fou à la biodiversité. Comme souvent, il faut juste trouver un équilibre entre les prairies et le gazon. Dès le mois de juin, les herbes sauvages se mettent à sécher, cette année plus que d'habitude, à cause du manque d'eau. Les prairies ne supportent pas un usage intensif, par exemple le piétinement. Il faut donc concocter un doux mélange entre les prairies, que l'on soustrait *de facto* à l'utilisation des citoyennes et des citoyens, et les espaces de détente aménagés à certains endroits des parcs, où les Genevoises et Genevois aiment aller pour s'étendre sur l'herbe. D'autre part, on ne peut pas réaliser des prairies n'importe où. Comme je le disais précédemment, elles doivent aussi être mises en valeur pendant l'été, à l'usage des gens qui souhaitent profiter de ces espaces. Donc, c'est un mélange entre les deux. Et je suis d'accord avec vous, nous essayons d'étendre au maximum ces prairies sauvages. Voilà, c'est tout. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Voici les réponses qui n'ont pas pu être données lors de la dernière session.

Une réponse à M. Luc Zimmermann, s'agissant du futur tronçon de la voie verte, qui voulait savoir si les places perdues seraient compensées à partir de la 65^e suppression. Le projet élaboré, présenté au Conseil municipal avec la proposition PR-1394, supprimait 45 places, toutes compensées dans le parking des Minorités. Ce projet maintenait en bordure de la voie verte, sur la partie cyclable, côté

chaussée, 153 places de stationnement longitudinales. Dans le cadre du vote de cette proposition PR-1394, le Conseil municipal a demandé une révision du projet avec une suppression des places longitudinales au profit de l'espace cyclable et d'une meilleure séparation piétons-cyclistes.

Le projet a donc été revu (*le président sonne la cloche*) et une autorisation complémentaire a été déposée avec la suppression de ces places supplémentaires, toutes compensées dans le parking des Minoteries, à la demande de l'Office cantonal des transports (OCT). A noter enfin que sur le total des nonante places supprimées, dix-sept sont situées sur le territoire de la ville de Carouge. Vous dire encore que pour cet amendement de la commission des travaux et des constructions, l'autorisation complémentaire est sujette à recours, à cause de cette partie complémentaire.

Une réponse à M. Christo Ivanov à propos du square de la rue Le-Fort. Je vous précise d'ores et déjà que ma réponse a été coordonnée avec le SEVE, puisque ce service travaille de concert avec mon département, soit celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Cet espace est effectivement géré par le SEVE et il fait l'objet d'interventions très régulières pour répondre aux objectifs politiques du Conseil administratif en matière de désimperméabilisation des sols. Sur les cheminements périphériques des zones engazonnées, le SEVE a remplacé des enrobés par du gravier calcaire concassé. Les tracés existants ont été conservés. Ces travaux ont été réalisés en 2019 et ont permis de favoriser l'apport d'eau aux arbres poussant à proximité.

Le SEVE s'occupe également des gazons et de l'arrosage automatique, qui a été mis en place au début de cette année. Ce service a déjà programmé une réfection des gazons dégradés, lorsque les écoles seront fermées pour les vacances estivales, puisque les enfants utilisent aussi ce lieu comme cour de récréation. Les prochains travaux programmés par le SEVE sont une réfection légère de l'ensemble des gazons, cet automne ou au printemps 2024. Vous aviez également évoqué les vasques fleuries existantes. Elles ne contiennent plus ni terre ni fleurs parce qu'elles sont fissurées et donc fragilisées. Mais une analyse est en cours pour les restaurer. Voilà pour votre réponse.

Ensuite une réponse à M. Pierre-Yves Bosshard, qui avait pris connaissance du problème concernant les heures de fonctionnement des bornes rétractables dans le journal de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV). Effectivement, Monsieur le conseiller municipal, il y a eu des observations sur site et un certain nombre de questionnaires ont été envoyés aux propriétaires de macarons et aux ayants droit de la Vieille-Ville en 2022 – et non en 2020, comme vous l'annonciez. Grâce au retour de ces questionnaires, il a été démontré que l'accessibilité à la Vieille-Ville n'était pas satisfaisante. En effet, des véhicules circulent et stationnent en Vieille-Ville sans être ayants droit et parfois au détriment de ces derniers. Le trafic constaté est totalement disproportionné et ne relève pas

uniquement de la circulation des ayants-droits, des professionnels et des livreurs qui fournissent les commerces et les entreprises situés en Vieille-Ville. Dès lors, le Conseil administratif a souhaité mieux contrôler les accès, tout en maintenant l'accessibilité pour les ayants-droits, c'est-à-dire les habitants, les commerçants, les artisans et les sociétés basées dans le périmètre.

Il y a eu deux réunions publiques, organisées en avril et en mai 2023, l'une pour les habitants, l'autre pour les commerçants. Au cours de ces réunions, nous avons présenté les intentions de la Ville de Genève pour ce périmètre. Au vu des réactions durant les séances, tant des habitants que des commerçants, il a été décidé que nous allions engager un mandataire pour cette opération. Celui-ci rencontre déjà individuellement les commerçants et les professionnels de la Vieille-Ville afin de mieux identifier leurs besoins d'accès, notamment pour les livraisons, pour ensuite proposer un fonctionnement adapté. Il y aura un retour lors d'une séance publique sur les décisions et les propositions finales du Conseil administratif. Ce retour sera fait avant le dépôt des autorisations de construire et des arrêtés de circulation. En conclusion, une solution pourrait être proposée pour ce mois de septembre, sous réserve de recours. Des travaux pourraient être entrepris, un nouveau fonctionnement mis en œuvre au premier semestre 2024. A noter enfin que tous les investissements en lien avec les travaux nécessaires qui seront inclus, c'est-à-dire aussi les bornes, figurent dans la demande de crédit dans la proposition PR-1565, qui a été proposée à votre Conseil.

Une réponse maintenant à M. Rémy Burri sur la mise à l'enquête du plan localisé du quartier (PLQ) des Fontaines-Saintes. M. Burri se demandait s'il était imminent, parce qu'il a été initialement annoncé pour 2021, puis retardé à 2022 et à l'année en cours. Ce projet de PLQ des Fontaines-Saintes correspond à un périmètre de dimensions conséquentes et d'une certaine complexité. Vous savez qu'il y a une forte déclivité sur ce périmètre. La résolution des problèmes de mobilité et d'accessibilité au futur quartier a nécessité plusieurs études successives. La mise en place d'un parking de capacité raisonnable a été subordonnée à la modification de l'annexe du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP). Vous savez qu'un nouveau règlement a été édicté par le Conseil d'Etat en mai 2023. Nous attendions donc aussi le contenu de ce règlement. A cette occasion, le ratio de parkings prévu initialement, selon le secteur II du plan, a été considérablement réduit et il est actuellement limité à 0,4. Et comme je m'en suis mêlée en début de législature, naturellement, il s'agit maintenant d'apporter les adaptations nécessaires au projet de manière qu'il puisse être mis en procédure d'ici à l'année prochaine.

Une réponse à la question de M. Daniel Dany Pastore à propos de la rue de Fribourg, semée de piquets pour empêcher des véhicules de stationner et autres considérations, qui se terminaient par: «Ne faudrait-il pas tirer les oreilles de la Fondation des Parkings (FdP) pour ses pratiques inhumaines, point d'interroga-

tion?» Pour mémoire, Monsieur le conseiller municipal, les aménagements réalisés à la rue de Fribourg répondent à des mesures Covid-19, mises en place lors du premier confinement pour permettre d'agrandir les trottoirs et de favoriser des terrasses plus conséquentes. Le marquage de ces aménagements a été réalisé au moyen de potelets. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) conduit actuellement des études pour pérenniser cette situation mais avec des aménagements qualitatifs qui comprendront des plantations et la reprise des revêtements, de façade à façade.

Une autorisation de construire devrait être déposée avant la fin de cette année 2023. Les espaces situés entre les potelets et les trottoirs n'ont pas pour vocation d'accueillir des stationnements de deux-roues motorisés et de vélos, cela ne vous surprendra pas, excepté aux endroits faisant l'objet d'un marquage spécifique. Ces espaces-là sont dédiés avant tout aux piétons. Concernant la FdP, cette dernière intervient à la demande de la Ville pour verbaliser sur ces zones afin de faire respecter la signalisation en place. Le projet d'aménagement définitif permettra de supprimer d'éventuelles incompréhensions quant à l'usage de ces espaces. Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les réponses. Monsieur le président, j'en ai terminé.

Le président. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil municipal qui souhaitent poser leurs questions. Madame Yasmine Menétrey, vous avez une minute.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question est pour M. le maire. Ça concerne l'alimentation végétarienne. Avez-vous étudié l'impact économique potentiel sur les commerçants locaux qui vendent de la viande locale et sur les éleveurs? Si oui, pourriez-vous partager les résultats de cette évaluation? Avez-vous cherché des solutions alternatives pour assurer une plus grande diversité alimentaire, tout en soutenant les commerçants de viande et les éleveurs locaux? Avez-vous consulté l'association faîtière des commerçants et tenu compte de leurs préoccupations lors de l'élaboration de cette mesure? Quelles mesures sont prévues pour atténuer tout impact négatif sur les commerçants de viande et les soutenir pendant la Fête de la musique ou le 1^{er} Août? Pourquoi avez-vous envoyé une circulaire pour demander de bannir les feuilletés à la viande et le poisson? Et dernière chose: connaissez-vous le mot «polarisation»? Merci.

Le président. Madame Menétrey, vous avez le droit à une seule question... (*Rires, brouhaha.*) Est-ce qu'il y a un conseiller administratif qui veut lui répondre? Monsieur le maire, si vous voulez, vous pouvez répondre à une question ou aux cinq.

M. Alfonso Gomez, maire. D’abord, la Ville de Genève n’interdit rien. Il s’agit simplement de proposer des événements. Je suis assez amusé que la polémique soit partie de la Fête de la musique... Car en fait un tiers des stands proposaient des produits carnés – un tiers... – alors que dans le passé, dans un lointain passé, c’était un tiers de produits végétariens et deux tiers de produits carnés. Aujourd’hui, c’est simplement deux tiers de végétariens et un tiers de produits carnés. Ça, c’est pour la première réponse.

Les propos qui ont été tenus ne sont pas tout à fait corrects. Nous avons pris rendez-vous avec AgriGenève. Je vous rappelle que pour le 1^{er} Août, il y aura 90% de produits végétariens et 10% de produits carnés. Notre volonté, c’est que ces produits carnés soient des produits locaux. C’est évidemment ce que nous souhaitons promouvoir. Et il ne s’agit non point d’une lubie mais de la Charte de l’alimentation durable de la Ville de Genève qui s’appuie sur des recommandations.

Nous préconisons également d’utiliser des produits qui soient si possible labellisés Genève Région – Terre Avenir (GRTA), à 25% a minima, et 70% de produits suisses mais nous ne souhaitons pas qu’il y ait des importations de produits carnés. Donc encore une fois, il ne s’agit pas d’interdire, il s’agit de proposer. Et dans les propositions qui ont été faites, nous nous appuyons sur la Charte de l’alimentation durable de la Ville de Genève. Nous nous appuyons aussi sur les études scientifiques qui ont été menées.

Je ne peux pas vous apporter plus de réponses mais je vous donnerai encore un dernier chiffre, qui va peut-être vous intéresser. Il faut bien être conscient que la faible production locale de produits carnés, que nous voulons toutefois favoriser, a besoin de 25% de la zone agricole pour le fourrage. Il y a là un questionnaire que nous devons avoir avec les professionnel-le-s.

Quant à l’agriculture, vous avez pu constater ces dernières années qu’il y a une augmentation évidente dans la production d’aliments non carnés. Nous avons beaucoup de projets avec l’Union maraîchère de Genève (UMG), que nous cherchons à promouvoir.

Je serais tout à fait ravi de venir dans une commission pour vous expliquer longuement ce que nous faisons. Eh bien, c’est également la promotion de l’agriculture, une agriculture de proximité, sur un circuit court.

Et je finis par ce que j’ai déjà dit: nous n’interdisons rien. Nous favorisons évidemment aujourd’hui une certaine forme de consommation dans les événements de la Ville, en lien avec la Charte de l’alimentation durable.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Monsieur Luc Zimmermann, vous avez la parole. Pour une minute et une question, normalement...

M. Luc Zimmermann (LC). Merci, Monsieur le président... Il n'y en aura qu'une. Ma question s'adresse à M. le maire. Désolé pour ces deux questions de suite...

Nous avons appris récemment le départ de la banque Rothschild de la Ville de Genève pour Vernier, au quartier de l'Étang, soit un contribuable important de la Ville que l'on sait dépensier – et c'est un euphémisme.

Qu'est-ce que votre département et le délégué à l'économie font ou envisagent de faire pour tenter d'empêcher dans le futur le départ de tout contribuable d'une telle importance de la Ville de Genève? Précisons que Vernier n'est pas connu pour son centime additionnel très favorable. Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez, maire. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le conseiller municipal. Merci pour votre question. Cette préoccupation est aussi la nôtre. La Délégation à l'économie, qui est composée de M^{me} Marie Barbey-Chappuis et de M. Sami Kanaan, est effectivement consciente de la problématique que posent ces grandes entités qui cherchent la plupart du temps à s'étendre au niveau des espaces de travail, souvent sur un seul étage. Il faut bien reconnaître qu'il est parfois difficile d'octroyer ces disponibilités dans les vieux bâtiments de l'hypercentre.

Mais cela est possible dans les nouveaux quartiers. Certains nous ont reproché d'avoir mis beaucoup de bureaux dans le plan localisé de quartier (PLQ) Acacias I. En revanche l'objectif est de pouvoir avoir cette offre-là, à un moment donné, dans les nouveaux quartiers puisque vous savez que dans les anciens bâtiments, cela est beaucoup plus difficile.

Nous sommes donc en contact permanent (*ndlr: le téléphone sonne dans la salle*) avec les acteurs économiques pour savoir quels sont leurs besoins et comment nous pouvons y répondre. Je ne peux pas vous dire plus que cela.

Je sais aussi que d'autres banques sont parties, qui aujourd'hui se demandent si ce départ est souhaitable ou pas. Maintenant, elles sont évidemment tout à fait libres de faire ce qu'elles veulent.

Je tiens cependant à dire que ce n'est pas une question de centime additionnel, ce n'est pas une question de fiscalité, c'est une question de disponibilité d'un certain nombre d'infrastructures immobilières.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{mes} Perler et Barbey-Chappuis. Enormément d'habitants du Petit-Saconnex ont remarqué que les bassins extérieurs de la piscine de Varembe étaient remplis. Plusieurs fois par jour, on me demande quand la piscine sera rouverte et si vous êtes dans les temps pour les travaux. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Effectivement vous avez raison de poser la question aux deux magistrates. Je tiens à vous rassurer tout de suite: nous sommes dans les temps au niveau des travaux. En outre, il a été convenu avec le Service des sports (SPO) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) que ces derniers se coordonneraient le 28 juin – soit dans deux jours – afin de prendre ensemble une décision ferme quant à la date de réouverture. Ce serait aux alentours de début juillet...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mi-juillet.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mi-juillet, pardon. On m'a d'ores et déjà annoncé qu'il y aura, le 29 juin prochain, un communiqué de presse pour annoncer la date, en plus d'une actualité sur le site web de la Ville et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, dans le dernier numéro du magazine *Vivre à Genève*, vous pouvez lire un reportage en images sur les travaux qui ont été effectués. Voilà. En résumé, la décision sera prise le 28 juin et communiquée le 29.

Le président. Merci, Madame Frédérique Perler. Est-ce qu'un autre conseiller administratif veut prendre la parole ? Non, je passe donc la parole à M. Kevin Schmid.

M. Kevin Schmid (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire, Alfonso Gomez. Selon un article récent de la *Tribune de Genève*, il semble y avoir des problèmes persistants au sein de la GIM, dont vous avez la charge. Ces dysfonctionnements vont à l'encontre de l'image que nous souhaitons projeter de notre ville et de notre administration au service du citoyen.

Au début de la législature, vous avez fait voter la création d'un poste de responsable chargé des relations humaines dans le but précis d'améliorer les relations interpersonnelles au sein de la GIM. Pourtant, les problèmes perdurent et il semblerait que l'efficacité du médiateur soit mise en cause.

Ma question est unique et double à la fois... Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, malgré cette mesure, les problèmes de relations interpersonnelles au sein de la Gérance immobilière municipale restent si prégnants, et nous dire quelles actions supplémentaires vous avez en vue pour résoudre cette situation rapidement? Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez, maire. Vous savez, dans une administration qui compte presque 200 collaboratrices et collaborateurs, il est possible qu'à un moment donné il y ait des tensions, surtout si vous êtes en période de changement. Ce qui est un peu logique.

Assez vite, nous avons eu vent d'un certain nombre de soucis et d'inquiétudes. En février déjà, nous avons mandaté un audit afin d'effectuer une analyse indépendante sur le fonctionnement du service. Puisque la Direction des ressources humaines (DRH) ne procède pas à ce genre d'audit en interne, et afin d'assurer une certaine indépendance, nous avons eu recours à un auditeur externe.

Cet audit a révélé plusieurs problématiques concernant ce que j'appellerais la gestion du changement. Ce changement émane de recommandations qui ont été émises et toutes acceptées. L'audit a montré que le fonctionnement n'était pas en cause. Ce qui pose problème, en revanche, ce sont les relations entre certaines personnes et le chef de service. D'aucuns ont qualifié l'ambiance à la GIM de «toxique». Cela serait dû surtout à la mauvaise relation entre le chef de service et deux personnes parmi les adjoint-e-s de direction. Je me permets de l'exprimer ainsi parce que c'est ce qui est apparu lors de l'audit. Là-dessus, nous avons entamé des démarches, afin que l'équipe au sein du conseil de direction de la GIM puisse mieux fonctionner.

En outre, des mesures ont été prises afin d'assurer la défense et l'intégrité des collaboratrices et des collaborateurs, telles que des coachings. Ces mesures, nous les suivrons avec attention afin de voir s'il est nécessaire d'en mettre de nouvelles en place. Voilà ce que je peux vous dire.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse également à M. le maire. On a pu lire également dans la *Tribune de Genève* que la Ville prépare un recours contre l'autoroute de Thonon. Il est écrit que le maire veut empêcher un projet «aberrant». A ma connaissance, M. le maire de Genève n'est pas le maire de Thonon mais bien celui de la Ville de Genève. Il y a quantité de sujets brûlants qui devraient vous occuper au lieu de mener une bataille que vous qualifiez vous-même d'illusoire. Malgré vos réponses déjà fournies dans la presse,

je vous redemande donc aujourd'hui s'il n'y a pas d'autres sujets qui devraient retenir votre attention, comme – on vient de l'évoquer – la situation du personnel qui travaille au sein de la GIM.

M. Alfonso Gomez, maire. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. Je vous rassure: les autres sujets prennent beaucoup de notre temps, plus particulièrement celui que vous venez de mentionner. Comme je l'ai dit précédemment, nous sommes effectivement en train de mettre en place les recommandations de l'audit.

En ce qui concerne cette autoroute... Cette autoroute va nous toucher. Elle va nous impacter. C'est un flux de voitures additionnelles alors même que nous avons dépensé 1,5 milliard pour le Léman Express. Je sais que cela vous fait rire parce que vous n'aimez pas ce moyen de transport... Mais grâce au train, il y a une possibilité de pacifier le niveau de la circulation.

Aujourd'hui, vous ne pouvez pas me dire, n'est-ce pas, que la circulation en Ville de Genève est un exemple de ce que nous sommes en droit d'avoir... On le sait, ces autoroutes sont des aspirateurs à voitures. Il est de notre devoir, ne serait-ce que pour la Ville de Genève, de s'opposer au nouveau tronçon autoroutier de Machilly à Thonon.

La convention d'Espoo indique que les grandes infrastructures ont un impact sur l'environnement, peu importe de quel côté de la frontière elles se trouvent, parce que l'environnement, lui, ne connaît pas de frontières. Cette convention, ce n'est pas moi qui l'ai signée. C'est la France qui l'a signée, avec la Confédération. Nous sommes donc en droit d'intervenir et de dire: «Cette autoroute est aberrante.» Vous savez, je ne suis pas seul à remettre en question une nouvelle autoroute. Puisque nous parlons de la France, il y a aujourd'hui sur la plupart des extensions des autoroutes françaises une opposition de citoyens de plus en plus forte. Pour vous en rendre compte, prenez l'exemple de l'autoroute du Nord, à Rouen, prenez celui de l'autoroute au Sud-Ouest.

Cela nous impacte. Cette autoroute-là nous impacte. Pour les raisons que je viens d'énumérer, il est de notre responsabilité, à l'instar du Conseil administratif précédent, de continuer à dire que nous ne voulons pas de cette autoroute ni d'aucune autre. On nous parle même d'une troisième voie sur le territoire suisse – on aura certainement l'occasion d'en discuter. Eh bien, il faut le redire: cette autoroute est une aberration et elle nous impactera si elle est construite. Elle nous impactera... C'est tout à fait illusoire de penser que la pollution s'arrêtera à la frontière et qu'elle demandera l'autorisation de venir chez nous. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le maire. Pour compléter le triumvirat du Parti libéral-radical, Monsieur John Rossi.

M. John Rossi (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Frédérique Perler. Nous avons appris par les médias que l'entreprise de construction D'Orlando déposait son bilan, ce qui entraînait la fermeture de plusieurs chantiers dans le canton. J'aimerais savoir si des chantiers de votre département, et par conséquent de notre Ville, sont concernés. Et si je peux me permettre une petite deuxième, si c'est le cas, qu'est-ce qui a été entrepris? Merci, Madame.

Le président. Pouvez-vous répéter la deuxième question, Monsieur John Rossi?

M. John Rossi. Si c'est oui, qu'est-ce qui a été entrepris?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je tiens à vous rassurer. Dès que nous avons appris ce dépôt de bilan, nous avons immédiatement procédé aux vérifications sur les chantiers de la ville. Aucun n'est impacté par cette mésaventure.

Le président. Merci, Madame Frédérique Perler. Madame Amanda Ojalvo, vous avez la parole.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis et concerne plus précisément le Service Voirie – Ville propre. Il s'agit des parcs publics, surtout ceux de la rive droite, et de leurs poubelles. Avant de poursuivre, je tiens à dire que Voirie – Ville propre accomplit un travail incroyable pour le maintien de la propreté dans les parcs. Malgré cela, des équipes d'écoles et de crèches m'ont signalé un problème à la suite de leur course d'école. Le lundi matin, il arrive souvent que les containers ne soient pas tout de suite remplacés. Les usagers doivent alors faire plusieurs centaines de mètres pour jeter leurs déchets – ce qui n'est vraiment pas très pratique, encore moins quand on a une ribambelle d'enfants avec soi. J'ai fait le même constat lundi dernier. Ma question concrète est la suivante. Quand les containers sont-ils vidés ou échangés lors de la rotation du service? Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. S'agissant du nettoyage des parcs, cela relève du SEVE. M. Gomez vous répondra donc demain matin. (*Rires, exclamations.*)

Le président. Parfait. Demain matin, au café... Monsieur Eric Bertinat, vous avez la parole.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Après ce qui vient d'être dit, je ne sais plus trop à qui je dois adresser ma question, si c'est à M. Gomez ou à M^{me} Barbey-Chappuis. Ma question concerne le parc des Franchises et plus exactement la pataugeoire... Ah, c'est à M. Gomez – je vois le signal qui m'est fait.

Cette pataugeoire vient d'être fermée pendant deux semaines parce que le fond – je ne sais pas si j'emploie les bons termes –, le sol de la pataugeoire est abîmé. Il a donc fallu la vider, la sécher et faire venir une entreprise. Celle-ci a un peu grattouillé le sol et essayé de bricoler pour que la pataugeoire soit vite rendue aux enfants et aux mamans, qui l'apprécient beaucoup.

J'ai discuté avec les personnes qui ont effectué la réparation. Elles m'ont dit que, normalement, cela aurait dû être décelé avant la mise en eau de la pataugeoire et que, par conséquent, il faudra s'y reprendre à deux fois. Il y a donc eu cette première réparation «vite fait bien fait» – j'espère... Et il faudra reprendre tout cela, une fois la saison passée. Alors j'aurais bien aimé savoir ce qu'il en était: est-ce que les dégâts ont été constatés avant la mise en eau ou non?

M. Alfonso Gomez, maire. Votre question est très claire et très directe. Non, aucun dégât n'a été constaté avant la mise en eau de la pataugeoire.

Je dois dire que tous les deux ou trois ans, on utilise un enduit qui est nécessaire pour la protéger. Or un nouvel enduit a été proposé et on a alors constaté un certain nombre de défauts. Pour des raisons sanitaires évidentes, nous avons vite fermé les pataugeoires concernées, pour une période de deux semaines. Je dois dire qu'aujourd'hui, elles sont toutes disponibles – à part deux qui demeurent fermées et ce pour une tout autre raison. Il s'agit en effet d'un souci technique au niveau du moteur. J'aurai peut-être prochainement l'occasion d'y revenir parce que ces deux pataugeoires nécessitent un entretien assez conséquent.

Les problèmes semblent résolus mais il faudra revenir très concrètement sur ce sujet pour savoir où se situe la responsabilité. Il me semblait en effet que cet enduit était connu et que nous n'avions pas à avoir ce type de problématique.

Je vais donc chercher à savoir si la société concernée a ou non une quelconque responsabilité et je verrai éventuellement cela avec elle. Aujourd'hui, j'insiste encore une fois, il est important de rouvrir les patageoires dans les meilleurs délais et ce après que les instances cantonales auront contrôlé qu'il ne reste plus rien de l'enduit et que les conditions d'hygiène et de salubrité auront été respectées. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Monsieur James Berclaz-Lewis, vous avez la parole.

M. James Berclaz-Lewis (EàG). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, maire. Voilà maintenant plusieurs années déjà que des femmes employées au SEVE nous avaient fait part de leur insatisfaction concernant leurs vêtements de travail fournis par la Ville de Genève. Ils sont inadaptés et présentent notamment de sérieux défauts de confort et d'étanchéité. Ni pratiques ni agréables, ces vêtements imposés péjorent malheureusement la réalisation des tâches qui incombent à ces employées. On était parvenu à faire entendre leur demande en faisant ajouter une ligne de budget fin 2021, donc pour le budget de 2022. Cette somme avait été allouée afin de proposer aux femmes qui le souhaitaient un équipement plus adapté à leurs besoins. Il semblerait, selon les dires de nos interlocutrices, que certaines mesures aient été mises en place en 2023 seulement. Elles s'étonnent – et nous également – d'apprendre que rien à ce stade ne semble avoir bougé sur la question des vêtements de travail. Si c'était possible, nous aimerions qu'une échéance à ce sujet nous soit communiquée. En outre, nous souhaiterions savoir à quoi le budget alloué en 2022 a été consacré. (*Commentaire de M. Gomez.*)

Le président. Monsieur le maire, s'il vous plaît... Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répond. Vous êtes dans les starting-blocks, Monsieur Gomez!

M. Alfonso Gomez, maire. Oui... oui, oui... Merci pour votre question. Au niveau budgétaire, vous aviez une ligne qui n'avait pas de sens en réalité. Elle est restée dans le budget du groupe 31. Et nous nous sommes engagés, vous avez tout à fait raison, à modifier les habits pour qu'au niveau du confort, les collaboratrices aient des tenues qui leur correspondent. Je vais me renseigner à ce sujet parce que pour moi, c'était chose faite. Comme vous semblez dire que ce n'est pas le cas, je vais m'assurer que cela le soit car cela figurait effectivement dans les objectifs. Je vous remercie pour votre intervention.

Au niveau du budget, il n'y a pas eu de ligne spécifique. C'est dans la ligne budgétaire du groupe 31 (*ndlr: les biens, services et autres charges d'exploitation*) qu'il est dit qu'il n'y en a pas besoin. Nous allons prendre dans cette ligne de compte – du moins l'aurions-nous dû – mais je reviendrai vers vous une fois que je me serai assuré que ce problème est réglé et que tout est en ordre. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Madame Charlotte Meierhofer, vous avez la parole.

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Merci Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Madame la conseillère administrative, je sais que vous tenez à notre belle ville de Genève, une ville internationale, une ville très touristique, surtout à l'heure actuelle.

Comme je ne suis pas véhiculée et que je suis toujours à pied, j'ai remarqué que certains détenteurs de chiens ne ramassaient pas les crottes de leur animal. Fatalement, les gens marchent dessus et ça laisse des traces sur toute la longueur des trottoirs. Il y en a jusque devant les commerces. J'ai même averti la gérante d'un magasin, je lui ai montré ce qu'il y avait devant son entrée. La dame m'a répondu que c'était souvent comme ça. J'ai même filmé dans la rue des Eaux-Vives et devant l'école de Sécheron, où j'ai fait appel à une maîtresse. J'ai attendu deux jours mais rien n'a été fait. Je me suis alors adressée au balayeur, à qui j'ai demandé pourquoi il ne ramassait pas les crottes de chien. Il m'a répondu qu'il n'en avait pas le droit, qu'il fallait attendre que les crottes soient sèches pour pouvoir les ramasser, que seul l'aspirateur pouvait le faire. Ces saletés sur nos trottoirs, cela me gêne pour notre belle ville internationale. Alors que peut-on faire?

Je rappelle que nous avons déjà traité ce problème en 2010. N'est-il pas temps de faire appel aux nouveaux propriétaires de chiens? N'est-il pas temps de leur rappeler qu'ils doivent faire attention à la propreté de nos trottoirs? Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. On revient enfin aux bases de la question orale en Ville de Genève... Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M^{me} Marie Barbey-Chappuis vous répond.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. La tâche est difficile. Ecoutez, je partage d'abord votre préoccupation de propreté de la Ville de Genève. Je crois que c'est la première

image que les habitants et les touristes découvrent le matin, en se baladant. Il est donc important que notre ville soit propre et belle. Pour ce faire, la Voirie et la police municipale œuvrent au quotidien en la matière. La Voirie travaille 363 jours par année et quasiment sept jours sur sept. Elle nettoie toutes les rues tous les jours, y compris les crottes de chien.

En ce qui concerne la police municipale, elle mène des actions quand elle voit des incivilités. Pour qu'elle puisse amender les contrevenants, il faut qu'il y ait flagrant délit – c'est là dirais-je la difficulté. Je vous transmettrai bien volontiers le rapport d'activité 2022 de la police municipale qui vient de sortir. On pourra peut-être vous donner quelques chiffres sur cette incivilité en particulier, ainsi que les contraventions mises de façon annuelle par la police municipale.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Gomez, en charge de la GIM, et concerne le restaurant du Jardin botanique. Les gérants, qui tiennent ce restaurant depuis dix ans, ont une cessation de contrat qui court depuis le 19 juin, depuis donc une semaine, alors que la saison estivale démarre le 21 juin. En décembre 2022, la Ville de Genève a informé le gérant que son contrat se terminerait fin juin, sans possibilité d'être renouvelé.

Il est écrit dans la presse que la Ville de Genève aurait tout de même demandé une prolongation de cinq mois, qui a été refusée. Dans la presse genevoise, on apprend également que si un appel d'offres n'a pas été fait plus tôt pour maintenir ce restaurant ouvert pendant l'été – période durant laquelle on fait un bon chiffre d'affaires –, je cite, c'est écrit dans la presse, c'est en raison de «lenteurs administratives qui peuvent arriver». Bien entendu, c'est un peu court pour les Genevois qui paient énormément d'impôts. Ils peuvent quand même espérer que le Conseil administratif s'occupe en priorité des intérêts de la Ville. Heureusement, nous avons les traders des matières premières pour dynamiser notre économie...

Voici ma question. Depuis que le Conseil municipal a élu un délégué à l'économie et que celui-ci est en place depuis presque une année, doit-on craindre de plus en plus ce genre de «lenteurs administratives», qui péjorent notre économie? Merci.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci Monsieur le président. Merci pour votre question. Il n'y a pas que les traders qui dynamisent les activités: il y a aussi le monde culturel. Il se trouve justement que ce restaurant dépend du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) de mon collègue Sami Kanaan. Il répondra lundi à votre question. (*Brouhaha, rires.*) Demain, demain matin et ainsi vous verrez le dynamisme de ce département. Je vous remercie pour votre question.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Donc M. Kanaan vous répondra demain après-midi... Je passe la parole à M^{me} Jacqueline Roiz.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire, Alfonso Gomez. En automne, une question concernant l'ombre sur la plage des Eaux-Vives vous avait été posée. On voulait savoir si vous aviez prévu des ombrages pour cet été. La réponse que j'avais obtenue était que vos services devaient évaluer la situation. Je voudrais savoir où on en est maintenant.

M. Alfonso Gomez, maire. Je répondrai demain.

Le président. M. le maire vous répondra demain. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la magistrate M^{me} Perler et concerne l'école de Pâquis-Centre. Les associations du quartier ont reçu récemment l'information du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) selon laquelle le chantier pour le réaménagement du préau de l'école Pâquis-Centre ne pourra pas avoir lieu cet été comme prévu et annoncé. Comme vous le savez, les vacances scolaires d'été sont la période idéale pour débiter ce chantier, permettant ainsi de diminuer les nuisances des travaux pour les enfants. Le Conseil municipal a voté ce projet fin mars. Pour quelle raison n'est-il pas possible de débiter les travaux cet été? Aucune autre date n'a été annoncée. Quand envisagez-vous le début de ce chantier? Est-ce reporté à d'autres vacances scolaires, voire reporté d'une année entière? Le quartier attend ces travaux avec impatience. Rappelons que les grillages qui devaient être provisoires entourent toujours le préau de cette école. Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} Frédérique Perler vous répondra demain. Monsieur Christian Zaugg, vous avez la parole.

M. Christian Zaugg (EàG). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a quelques bonnes années de cela, le Conseil municipal avait voté contre la construction d'une autoroute urbaine, la T111, qui passait dans le quartier de Champel. Il en reste quelques vestiges, à savoir les deux pistes de l'avenue Louis-Aubert. Or j'entends que du côté de l'Etat on envisage d'ajouter une nouvelle piste à cette avenue. Êtes-vous au courant, Madame Perler?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Frédérique Perler vous répondra demain. Madame Oriana Brücker, vous avez la parole.

M^{me} Oriana Brücker (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, M. le maire.

Monsieur le maire, le 29 mars 2023, mon collègue et voisin, Pierre-Yves Bosshard, et moi, nous vous avons adressé la question écrite QE-698. Entre autres choses, nous voulions savoir quels étaient les biens immobiliers se trouvant sur le territoire de la Ville de Genève qui étaient propriété de feu Credit Suisse. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse de votre part. Trois mois se sont écoulés depuis le dépôt de cette question écrite. Or à l'article 65 alinéa 2 du règlement de notre Conseil, on peut lire que le Conseil administratif répond par écrit aux questions écrites dans un délai d'un mois ou à défaut, il explique pourquoi il n'a pas pu respecter le délai. Voilà donc ma question. Pourquoi n'avez-vous pas pu respecter le délai de réponse à cette question écrite?

M. Alfonso Gomez, maire. Oui, Madame la conseillère municipale, il y a souvent des questions qui malheureusement sont d'une relative complexité et auxquelles nous mettons plus d'un mois à répondre. Du reste, nous envisageons de demander le changement de ce règlement au vu de la multiplication des questions et des interventions, et de la complexité de certaines d'entre elles. Il faut plus de temps que ce qui a été réglé.

En ce qui concerne votre question, je vais me renseigner auprès des services pour savoir où en est la préparation de la réponse et quand vous la recevrez. Mais encore une fois, j'attire l'attention de ce plénum sur le problème que constitue le nombre des questions et des interventions, non seulement pour le DFEL mais

aussi pour l'ensemble des services. Si on veut des réponses de qualité, tous les services ont besoin de plus d'un mois pour effectuer des recherches qui sont souvent transversales. Je sais que cela vous fait sourire. L'autre solution pour respecter ce délai d'un mois est de démultiplier le nombre de postes pour répondre aux interventions des conseillères et des conseillers municipaux. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Monsieur Amar Madani, vous avez la parole.

M. Amar Madani (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis et éventuellement à d'autres membres du Conseil administratif. Cela concerne cette série noire de noyades que connaît notre ville ces derniers jours. Nous avons appris par voie de presse que les noyades se suivent et se ressemblent à Genève. En une semaine, il y a eu cinq noyades, selon les médias. Le MCG a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, que ce soit par des motions, des interpellations voire par une pétition déposée par notre collègue Yasmine Menétrey – mais en vain. Voici ma question. Que compte faire la Ville face à ce drame qui continue malheureusement à endeuiller des familles entières? Je vous remercie, Madame Barbey-Chappuis.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, nous sommes toutes et tous très affectés par les drames qui se sont déroulés ces dernières semaines dans les eaux, à la fois du Léman et du Rhône. Nous sommes tous bien évidemment extrêmement sensibles à ces tragédies.

Dans ce dossier, les zones de baignade, que ce soit sur le Rhône ou sur le lac, sont toujours plus populaires, on le sait. Elles sont très prisées, elles le seront d'autant plus à l'avenir avec le réchauffement climatique. Chaque été, et ce dès le début du mois de juin, voire avant, les Genevoises et les Genevois se pressent au bord de l'eau pour se rafraîchir.

Bien que le risque zéro n'existe pas, lorsqu'on nage en eaux vives, on peut limiter les risques d'accident et les drames. Pour ce faire, les autorités cantonales et municipales collaborent. En effet, l'eau relève du Canton. La Ville quant à elle est compétente pour ce qui a trait aux quais.

Différents axes sont mis en œuvre. En premier lieu, il faut évidemment sensibiliser et prévenir. A cet effet, des panneaux spécifiques sur les dangers et les comportements à adopter sont installés à proximité des différents accès au Rhône

ainsi que sur le quai Wilson. Du côté du Rhône, ils sont fréquemment tagués et nous allons demander au Canton de les remplacer et de les rendre plus lisibles. En matière de sensibilisation, il y a également l'action «Lâche pas ta bouée!», menée par l'association La Barje. Un flyer en quatre langues – français, anglais, espagnol et portugais – est distribué aux baigneurs, afin là aussi de les sensibiliser aux risques de la baignade en rivière et aux comportements à adopter. Bien évidemment, il faut insister sur la responsabilité individuelle qui implique une connaissance des risques et une connaissance du milieu puisque nager en eaux vives, ce n'est pas nager dans une piscine. Il y a des règles à adopter pour limiter les risques. Il faut en outre insister sur l'entraide et le civisme.

Enfin, il y a un dispositif de secours en cas d'alarme. La Brigade de la navigation, qui dépend de la police cantonale, dispose d'un bateau. De plus, le Service d'incendie et de secours (SIS) est également extrêmement attentif à la question des baignades en eaux vives. Il dispose lui aussi d'un bateau qui est amarré au quai de la route des Péniches. En cas d'alerte, les pompiers sont très rapidement sur les lieux.

Voilà donc les différentes actions entreprises: de la prévention, de la sensibilisation, un dispositif d'intervention en cas d'alarmes. Tout cela associé permet de faire baisser les risques. Une fois encore, cependant, le risque zéro n'existe pas. Nager en eaux vives implique la responsabilité individuelle et demande d'adopter les bons comportements pour limiter les risques pour soi et pour les autres.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Monsieur Alain Miserez, vous avez la parole.

M. Alain Miserez (LC). Merci beaucoup, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire, M. Alfonso Gomez, et concerne les récentes polémiques concernant le régime alimentaire de la Ville de Genève.

Tout d'abord, on apprend que les Verts voulaient interdire la viande lors de repas officiels pour leurs élus. (*Réactions.*) Ensuite, nous traitons des motions pour nous interdire le sucre ou l'alcool. (*Réactions.*) Enfin, on porte à notre connaissance que l'offre des produits carnés, dans le cadre des fêtes organisées par la Ville de Genève, va être réduite suivant des objectifs louables mais purement idéologiques. Cette décision *de facto* impose au public ce qu'il a le droit de manger. Comme l'offre est essentiellement végétarienne, cette manière de faire pourrait amener à penser qu'elle va à l'encontre du libre choix et de la responsabilité de chacun. Sur le court terme, ces différentes tentatives de nous imposer des comportements péjorent le commerce local et le bilan carbone tant loué par votre parti.

Où s'arrêtera-t-on? Va-t-on supprimer notre libre choix sur l'autel idéologique de certaines personnes? Les mouvements de gauche sont taraudés par cette question de l'interdit. On est passé de «Il est interdit d'interdire» à un quasi-diktat élémentaire. Monsieur le maire, vous avez beau répéter que vous n'interdisez pas, dans les médias par exemple. Mais je vais vous lire un courrier du Secrétariat général envoyé à tous les fournisseurs de la Ville, le 14 juin 2023, à 16 h 02. (*Il lit.*) «Bonjour, nous vous remercions par avance de bannir toute viande et tout poisson lors de prochaines commandes de feuilletés.»

Ma question est la suivante. Monsieur le maire, bannir n'est-il pas interdire?

M. Alfonso Gomez, maire. Non, Monsieur Miserez, les Verts n'ont jamais interdit ni voulu interdire. La décision que vous avez mentionnée était celle des candidat-e-s de notre liste au Grand Conseil. Il s'agissait de leur part d'un engagement à s'abstenir de manger de la viande lors des repas officiels. Dans vos listes également, il existe des critères que vos candidat-e-s doivent remplir. C'est logique, et il ne s'agit pas de toucher à la liberté de choix mais d'être cohérent.

Monsieur le conseiller municipal, selon moi, ce qui est idéologique, ce sont vos propos, car vous portez des accusations contre la Ville de Genève qui sont tout à fait infondées. Il me semble que vous vous êtes rendu aujourd'hui à une réception offerte par la Ville. Vous avez sûrement pu constater que la Charte de l'alimentation durable y était respectée, à savoir qu'il y avait quantité d'aliments non carnés de toutes sortes: pas seulement des légumes, mais également un risotto et des malakoffs. Quant aux 10% d'aliments carnés, il s'agissait d'une longeoole proposée aux différents participants. Il en va de même pour la Fête de la musique ou le 1^{er} Août qui approche. Ces événements ne sont pas exclusivement végétariens: ils respectent la Charte de l'alimentation durable. Il s'agit tout simplement d'être en cohérence.

Vous avez voté l'urgence climatique, vous avez lu les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), vous avez vu ce qui est signifié sur le commerce local – là-dessus, nous sommes d'accord – mais également sur la production. J'ai donné un exemple tout à l'heure. Il ne s'agit pas de faire de grandes déclarations comme lors des Accords de Paris sur le climat, quelle que soit son édition. Non, il s'agit d'être en cohérence. Et c'est peut-être cela qui vous dérange. Il arrive un moment où vous devez être cohérent avec ce que vous votez. On ne peut pas simplement reconnaître qu'il y a une urgence climatique et ne rien faire, rien faire contre les autoroutes, rien faire pour une alimentation durable.

Il ne s'agit pas d'interdire, il s'agit de prendre ses responsabilités, de demander que les produits locaux et non carnés soient plus importants qu'ils ne

l'étaient par le passé. Quant à la production locale de produits carnés, je vous le dis, elle ne suffira pas, même si nous maintenons les 10% pour satisfaire les besoins de la consommation locale. Il faudra tôt ou tard sortir de cette production pour...

Le président. Il faut conclure, Monsieur le maire.

M. Alfonso Gomez, maire. ... pour s'approvisionner ailleurs en Suisse. Voilà. Je vous remercie. (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur le maire. Monsieur Christian Steiner, vous avez la parole.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question concerne la Fête de la musique et s'adresse au magistrat Sami Kanaan. Durant cette fête, qui a eu beaucoup de succès ce week-end, j'ai entendu plusieurs membres du public, mais aussi des musiciens, se plaindre de la courte durée des concerts. La plupart étaient limités à quarante minutes et cette limite était très strictement observée. La question est donc: serait-il possible, afin de répondre à ces doléances, de prolonger la durée des concerts, l'année prochaine? Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Sami Kanaan vous répondra ultérieurement car il n'est pas là. (*Remarque.*) Demain matin, oui, peut-être... Madame Albane Schlechten, vous avez la parole.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Perler et à la DPBA. Elle concerne les allées 32 à 36 des immeubles du quai du Seujet, qui appartiennent à la Ville. J'ai pu voir dans le plan financier de la Ville que l'étude préliminaire sur la rénovation des bâtiments était fixée à 2027. L'étude est fixée à 2029, ce qui en l'état porterait une rénovation dans dix ans si tout va bien. Comme j'habite en face de ce bâtiment et que je m'y rends souvent, je le connais bien. En effet, je monte fréquemment au treizième étage, à l'Espace de vie infantine (EVE) du Seujet. Il se trouve que les ascenseurs sont en panne tous les jours. Beaucoup de personnes à mobilité réduite et de personnes âgées habitent dans ces allées. A l'extérieur, certains renforcements de façade sont faits avec des échafaudages et ce depuis plusieurs années. Dernièrement, des filets

ont été placés. Je voudrais savoir quelle est la stratégie prévue pour ces immeubles en attendant la rénovation. Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Je partage complètement vos considérations. Vous savez que la Ville possède quelque 800 bâtiments que nous avons à entretenir et à rénover. Cela demande de déposer des propositions auprès de votre conseil. Cela demande de faire des études et des préétudes. S'agissant du quai du Seujet, sa rénovation est déjà dans le pipeline, si je puis dire. Il y a un crédit de préétude sur le plan financier d'investissement – comme vous l'avez rappelé. La DPBA fait tout son possible pour avancer les dépôts de crédit d'étude. Le Conseil municipal sera prochainement saisi d'un crédit d'étude pour Cité Jonction, un immense ensemble. Une fois que ce crédit d'étude sera déposé, il y aura celui des Asters et enfin celui du Seujet.

S'agissant des pannes récurrentes des ascenseurs, la DPBA a fait tout ce qu'elle peut, avec le budget qui lui est alloué, pour répondre aux différentes urgences, hélas nombreuses et variables. J'ai entendu parler de ces pannes d'ascenseur; j'ai aussi entendu parler de dépannages et de réparations d'urgence. Je vais m'enquérir de ce qu'il en est plus précisément car je comprends tout à fait qu'il est parfaitement agaçant d'avoir toujours des ascenseurs en panne.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

(M. Sormanni parle mais on ne l'entend pas.)

Le président. Attendez, attendez, il y a un petit problème avec votre micro.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est bon? Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Barbey... Voyez-vous, les forains doivent aller sur les quais car il fait extrêmement chaud sur la plaine de Plainpalais et ce n'est pas du tout adapté. Vous savez également que lorsqu'ils vont sur les quais, ils versent 180 000 francs à la Ville et ce pour une durée de onze jours, et non pas pour un mois. Vous ne voulez donc plus de cet apport financier? Je suis quand même assez étonné... Donc, pour en revenir à ma question: êtes-vous prêts, aujourd'hui, à rouvrir des négociations

sur une base plus saine avec nos forains genevois? Après tout, ils contribuent à l'animation de la Ville et à l'activité économique de ce canton. Merci d'avance.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je crois qu'il y a une motion, la motion M-1779 qui est déposée. Nous aurons donc tout loisir d'en discuter plus tranquillement, demain à 20 h 30 trente. Encore une fois, j'ai eu l'occasion déjà de le dire, j'ai annoncé il y a maintenant une année et demie que la fête foraine de l'été 2023 aurait lieu sur la Plaine de Plainpalais pour deux raisons principales que je rappelle volontiers ici. La première, c'est que le Conseil administratif est plus sensible que par le passé aux impacts des manifestations sur l'espace public, sur l'environnement – et je crois qu'on lui reprocherait de ne pas l'être. Le fait d'avoir une fête foraine sur les quais, cela impacte les pelouses qui doivent être refaites, cela constitue un risque pour les arbres. D'ailleurs, M. Gomez a indiqué qu'il ne voulait plus tailler ces arbres en tête de chat afin d'augmenter la canopée. D'autre part, il n'y a pas l'électricité sur les quais. Il faudrait donc des génératrices, ce qui est tout à fait polluant. Et puis cela pose aussi des problèmes de cohabitation avec la piste cyclable. Il est donc difficile d'imaginer des gros camions venir sur les quais.

Cette réflexion n'est pas dirigée contre les forains, elle est globale puisqu'on a également décidé de déplacer le Street Food Festival sur la Plaine de Plainpalais. Les organisatrices n'étaient pas nécessairement enchantées...

Le président. Excusez-moi, Madame la conseillère administrative. A la tribune, vous n'avez pas le droit de filmer. Vous n'avez pas le droit de filmer et de réagir, s'il vous plaît. Merci. (*A M^{me} Barbey-Chappuis.*) Continuez.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mais il se trouve qu'elles en ont pris acte; elles ont été créatives et elles ont fait un Street Food Festival qui a très bien fonctionné. Cette décision impacte aussi le marché de Noël puisqu'il quittera le Jardin anglais et prendra place sur le quai du Mont-Blanc. Voilà pour la première raison.

La seconde raison tient aux nouveaux usages des quais, qui ont été voulus par ce Conseil municipal à l'unanimité. Je rappelle que vous avez voté une pétition qui demandait un nouvel espace de baignade sur le quai Wilson. Nous avons mis en œuvre votre volonté. M^{me} Perler et moi-même avons inauguré, il y a quelques semaines, cette nouvelle zone de baignade sur le quai Wilson. Je ne suis pas magicienne, je ne peux pas élargir le quai Wilson pour y empiler les activités les unes sur les autres. La fête foraine dure onze jours mais avec le montage et le démontage,

on passe à seize jours. On ne peut pas imaginer que des baigneurs viennent étendre leur serviette de bain au milieu d'une fête foraine en plein mois de juillet.

Pour toutes ces raisons, il y a un an et demi, j'ai annoncé aux forains que désormais, la fête foraine d'été aurait lieu aux mêmes dates sur la Plaine de Plainpalais, comme celle de Pâques et celle de décembre. Il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente avec les forains alors que j'étais prête à consentir à des efforts. Mais pour que cela marche, il faut être deux pour faire des concessions et signer une convention. Au vu de tous ces éléments, nous avons donc ouvert un appel à projets. Les forains sont les bienvenus sur la Plaine de Plainpalais, aux mêmes dates que sur les quais. Ensuite, ce sera à eux de décider s'ils veulent qu'il y ait une fête foraine, cet été, en Ville de Genève. Voilà, Monsieur le conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. S'il vous plaît, s'il vous plaît, pas besoin de réagir comme cela. Je pense que nous aurons un débat, normalement demain soir. On pourra alors en débattre et vous pourrez amener vos arguments. Monsieur Pierre-Yves Bosshard, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Merci, Monsieur le président – que je félicite pour son élection parce que j'ai oublié de le faire, il y a quelques semaines. (*Réactions.*) Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a annoncé M. le président en début de séance, nous avons reçu aujourd'hui le rapport annuel du médiateur administratif. La loi prévoit que ce médiateur peut également intervenir dans les rapports entre administrés et administration municipale. Nous lisons, dans le rapport, que le médiateur est intervenu en Ville de Genève à quelques reprises mais relativement rarement. Ma question est donc la suivante. Le Conseil administratif entend-il promouvoir plus activement l'activité du médiateur dont le bilan paraît prometteur en termes d'amélioration des relations entre administrés et administration? Je vous remercie de votre attention.

M. Alfonso Gomez, maire. Oui, merci pour la question. Le Conseil administratif promeut la résolution pacifique des différends avant d'arriver à des procédures. Aujourd'hui déjà, nous recourons au médiateur ou à la médiatrice dès que nous le pouvons, à chaque moment, à chaque instant.

Toutefois, pour qu'il y ait un médiateur, il faut que les deux parties veuillent dialoguer. C'est en cela que consiste le rôle du médiateur. Dans le cas contraire, d'autres procédures sont activées. Le rôle du médiateur ou de la médiatrice est

surtout important dans les relations entre membres du personnel. Il l'est moins dans le cadre d'un rapport hiérarchique – et pour cause! On pourra l'expliquer plus longuement si nécessaire. Lorsqu'il y a un différend, nous favorisons la présence d'un médiateur ou d'une médiatrice chaque fois que cela est possible. Il n'y a aujourd'hui aucun frein de notre part, de loin pas, bien au contraire. S'il faut recourir plus souvent à une médiation, nous nous en réjouissons car il s'agit là d'une manière plus pacifique de résoudre les conflits qui peuvent exister au travail. Je pense avoir répondu à votre question – sinon, je suis à votre disposition. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Madame Hanumsha Qerkini, vous avez la parole.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et concerne les enfants en rupture scolaire. Je parle ici d'abord d'enfants en âge de scolarité obligatoire, c'est-à-dire jusqu'à seize ans et même plus. Ces enfants sont très souvent en rupture scolaire dès le Cycle d'orientation, à partir de douze ans déjà. La problématique semble augmenter ces dernières années, et beaucoup de parents ne savent pas ce que vont devenir leurs enfants à la rentrée prochaine. Je souhaiterais donc savoir ce que la Ville peut offrir à ces enfants et à leurs familles pour les aider dans le processus de réintégration scolaire. Je pense par exemple à des stages ou à des formations. Merci.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Monsieur Daniel Dany Pastore, c'est à vous.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, concernant la rue des Rois, on est loin de la royauté habituelle des aménagements qui nous sont imposés par les partis extrémistes gauches et verts. Il y a des «bugs», pourrait-on dire. Le projet initial n'est pas suivi, il y a un problème avec les arbres, et j'en passe... Mais on n'est pas là pour faire un rapport. Le problème, malheureusement, est toujours le même: ce sont les petits commerçants qui pâtissent. A la suite de tous ces soucis, les gens ont un gros manque à gagner. De plus, c'est l'été: il y a quand même quelques établissements qui servent à boire et à manger, mais pour leurs terrasses, c'est la «cata». On avait fait des promesses à ces gens-là, qui ne sont pas tenues. Je voudrais savoir si vous êtes tous à la solde des grands lobbys comme Migros, Coop *et cetera* pour ruiner les petits commerçants. Je vous remercie pour votre silence de deuil.

Le président. Qui veut répondre? Est-ce que vous êtes à la solde de la Migros, de la Coop...? Non? Oui, on veut savoir si vous êtes à la solde des grands groupes.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, j'ai écouté attentivement toute votre intervention. Je n'y ai décelé aucune question à part celle que le président vient de me rappeler à l'instant, soit de savoir si j'étais à la solde de la Migros ou de la Coop. Ma réponse est négative. (*Remarque de M. Daniel Dany Pastore.*) C'est une autre question, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Daniel Dany Pastore, pouvez-vous répéter votre question principale? Car même moi je ne l'ai pas comprise. Avec le micro, Monsieur Daniel Dany Pastore. Merci, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Il y a automatiquement une prolongation. Qui va la payer? Comment les commerçants vont-ils être indemnisés, *et cetera*? On promet des choses et ce n'est pas tenu. Pouvez-vous donner des renseignements au sujet de l'évolution de cette place? Mon Dieu, mais je ne pensais pas qu'à des grands esprits politiques comme les vôtres, il fallait mettre les points sur les i! Là, ça devient une catastrophe.

Le président. Là, vous êtes bien plus précis, Monsieur le conseiller municipal. Madame Frédérique Perler, voulez-vous répondre ultérieurement?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, le chantier a pris environ deux mois de retard pour différentes raisons, qui sont expliquées dans la presse. Un certain nombre d'aménagements doivent être terminés et le seront dans le courant de l'été. Une inauguration aura lieu début octobre.

Le retard est essentiellement dû à une modification de programme, comme vous l'avez lu. (*Remarque de M. Pastore.*) Eh bien oui, j'ai demandé de pousser encore un peu plus sur ce tronçon; où du reste, le deuxième tronçon sera arborisé au mois de novembre, puisque nous ne pouvons pas planter d'arbre pendant l'été. Je ne vais pas vous refaire tout l'historique – mais je le fais volontiers en aparté.

En résumé, il fallait attendre que les travaux sur la rue du Diorama se terminent puisqu'il y avait une emprise de chantier sur la rue des Rois, sur laquelle il y a eu des espaces de stockage. Il y a eu quelques jours d'attente suivis par des essais de revêtements de sol, ce qui a généré un retard de quatre semaines.

Par la suite, la chape de ciment des trottoirs devant les entrées de certains immeubles était trop marquée. Il a été donc demandé de les adapter puisque vous savez que je tiens beaucoup à ce que les personnes à mobilité réduite aient une accessibilité totale sur des espaces qui viennent d'être transformés. Cela a demandé quelques jours de travaux supplémentaires.

Ensuite, les caniveaux qui devaient faire office de ralentisseurs ne satisfaisaient personne, ni même les cyclistes ni moi-même. J'ai donc demandé de changer cela, ce qui a entraîné quelques jours de plus sur les travaux. En conclusion, les travaux seront terminés courant juillet et l'aménagement sera inauguré début octobre.

Vous posez la question quant aux indemnisations des commerçants. Vous savez que de manière générale, la Ville de Genève n'indemnise pas les commerçants lors des chantiers, et que c'est une ligne de conduite qu'elle s'est donnée. Cela peut vous déplaire, ou déplaire à certains de vos collègues, et en priorité aux commerçants. Voilà une demande que vous pourriez peut-être adresser au Conseil administratif dans son ensemble. Si nous devons indemniser tous les commerçants à proximité de tous les chantiers, je puis vous dire que cela n'enchanterait pas notre grand argentier. Vous dire encore que lorsque cette rue des Rois, qui était une voie de circulation et un vaste parking, sera terminée, d'ici une quinzaine de jours, les commerçants auront véritablement un espace tout à fait propice à leurs commerces. Voilà. Je vous remercie et j'espère vous avoir répondu.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Après le triumvirat du Parti libéral-radical, voici le triumvirat des Verts, avec Monsieur Omar Azzabi en premier, Monsieur Ruyschaert après et Monsieur Vincent Milliard. Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président. Au nom du trio, je vous félicite également pour votre élection. Tant qu'à faire, je rejoins mon collègue Pierre-Yves Bosshard. Voilà. Ma question s'adresse au magistrat Kanaan en charge de la Culture et concerne la Nouvelle Comédie.

Si l'affaire semble connaître un certain dénouement avec l'annulation de la représentation des *Emigrants*, avec pour raison principale la violation de la Charte sur les formes de harcèlements, certaines questions demeurent aujourd'hui sur la

gouvernance de l'institution et sur cette décision lourde de conséquences. Quelle est donc votre analyse, Monsieur le magistrat, de la gouvernance actuelle de la Nouvelle Comédie concernant les décisions ayant pour incidences des répercussions financières pour l'institution elle-même ainsi que pour les artistes? Ne faut-il pas revoir le système de gouvernance pour la Nouvelle Comédie ainsi que pour d'autres institutions en Ville de Genève? Certains éléments nous amènent à croire aujourd'hui que des garanties auraient pu être prises pour identifier et anticiper les accusations à l'encontre de la direction artistique. J'en termine ainsi: le Conseil administratif entend-il faire la lumière publique sur les éléments qui ont amené la direction de la Nouvelle Comédie à prendre cette décision afin de répondre aux multiples rumeurs qui circulent actuellement et qui trouvent autant de réponses qu'il y a de médias dans notre canton? Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le conseiller administratif vous répondra ultérieurement. Monsieur Ruyschaert, vous avez la parole.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Oui, bonjour. Comme toujours, je vais vous parler de la biodiversité. En fait, je vous demande où est passée la stratégie de la conservation de la biodiversité en Ville de Genève. Nous avons vraiment besoin d'objectifs ambitieux, d'indicateurs concrets et de mesures sérieuses. En effet, la chaleur est de nouveau accablante. Avec le phénomène El Niño, le réchauffement mondial sera d'autant plus important cette année et affectera certainement Genève du mois d'avril – non, il est passé celui-là – à celui d'août. La situation se dégrade d'année en année et nous avons besoin de cette biodiversité pour les services qu'elle nous rend: la fraîcheur, l'humidité, le plaisir des sens. C'est d'ailleurs le sens de la motion M-1643, acceptée en commission, et qui bien sûr vous arrivera un jour... Alors, que fait-on? Merci beaucoup.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain. Monsieur Vincent Milliard, vous avez la parole.

M. Vincent Milliard (Ve). Merci, Monsieur le président. Je ne résiste pas à féliciter... M. Alfonso Gomez (*rires*) pour la mise en œuvre de la Charte de l'alimentation durable que la Ville a adoptée en 2021 et qui donne effectivement de nouvelles directives pour la consommation de viande et de produits suisses, genevois, biologiques, etc. Je ne vais pas vous refaire toute la Charte. Je voulais savoir si dans ce cadre-là, le département ou les départements concernés ont prévu de

faire une promotion plus intensive des produits genevois de manière générale. Effectivement, on peut souvent constater que dans les différents événements, la viande qui est proposée entre autres par les food-trucks n'est probablement pas issue de l'élevage genevois. La part de viande étant restreinte, est-ce que les stands seront poussés à faire la promotion de la viande genevoise et, de manière plus générale, des produits issus de l'agriculture genevoise? Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est depuis quinze ans, depuis quinze ans, que la Ville de Genève soutient les produits genevois, donc les produits locaux. Vous pourrez constater, Mesdames et Messieurs, si vous allez voir sur son site internet, qu'il y a une liste, un répertoire, avec toutes les adresses pour consommer local et notamment une liste des boulangeries GRTA. La Ville a adopté, vous l'avez dit, une Charte de l'alimentation durable. Objectif: minimum 25% de produits GRTA, maximum 10% de produits carnés, c'est de cela qu'il est question. Du reste, nous avons œuvré, avec la vice-présidente du Conseil administratif, pour que la Ville augmente le pourcentage de produits GRTA dans les crèches et dans les restaurants scolaires. Ce qui est fait du reste depuis pas mal de temps.

De plus, la Ville organise des manifestations pour mettre en avant les produits locaux, telles que Festi'Terroir, le grand rassemblement annuel du terroir genevois. Cette année encore, et pour la deuxième année consécutive, la Ville met à disposition l'Espace découverte au pont de la Machine, qui promeut les vins et bières genevois. Nous promovons donc les produits locaux, et même les produits carnés de production de proximité. Sur cette question-là, nous partageons la vision d'AgriGenève de façon générale. Ce qui rend d'autant plus incompréhensibles certains communiqués de cette faïtière, mais nous allons certainement nous expliquer et travailler ensemble – car c'est de cela qu'il s'agit – pour avoir une alimentation saine, une alimentation de proximité, avec des aliments produits localement.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le maire.

M. Alfonso Gomez, maire. Eh bien, je conclurai là-dessus. J'imagine qu'on aura encore l'occasion de reparler de cet élément essentiel qu'est l'alimentation.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Comme ça nous pourrons finir les questions orales avant 19 heures. Madame Danièle Magnin, vous avez la parole.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Monsieur le président, et toutes mes félicitations de ma part aussi. Je voudrais vous rappeler, vous montrer à tous (*M^{me} Magnin montre une tablette sur l'écran de laquelle apparaissent des photos*) – et j'espère que face caméra, ça se voit – comment était notre charmante plaine de Plainpalais en 1896, au moment où nous avions l'Exposition nationale à Genève. J'ai d'autres photos, où on peut voir qu'il y a de l'herbe. Ensuite de ça, on a des photos où on voit des arbres et beaucoup de gens surtout, beaucoup de gens sur la plaine, parce qu'ils sont heureux de s'y rencontrer. Mon père m'avait d'ailleurs dit qu'un de ses ancêtres haranguait la foule, comme c'était l'usage à l'époque des radicaux, debout sur une chaise ou sur une poubelle. Il haranguait la foule. Alors moi, je trouve que la plaine de Plainpalais est devenue un désert, qu'on ne peut pas y survivre dans une chaleur pareille. Je trouve aussi que M^{me} Barbey doit faire sourire Jean Calvin dans sa tombe puisqu'elle ne veut pas que les gens fassent la fête, qu'ils s'amusent, qu'ils boivent quelque chose...

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Danièle Magnin. Alors, première nécessité: quand changerez-vous les simples vitrages et les remplacerez-vous par du double vitrage sur les bâtiments de la Ville? Merci.

Le président. Attendez, Madame la conseillère municipale, je ne comprends pas. Vous parliez de la plaine de Plainpalais et après, votre question est de savoir quand nous placerons les doubles vitrages?

M^{me} Danièle Magnin. Mais moi, je voulais juste expliquer des choses...

Le président. Non, non c'est pour avoir une question, Madame la conseillère.

M^{me} Danièle Magnin. Alors, comme le temps est trop court, au lieu de faire mon développement en entier, j'ai fait un coq à l'âne. On veut nous empêcher de manger ce qu'on veut...

Le président. Mais non, Madame...

M^{me} Danièle Magnin. On ne s'occupe pas des pertes d'énergie dues aux bâtiments, on plaide tout le temps pour le...

Le président. Madame la conseillère municipale... (*Le président coupe le micro de M^{me} Magnin.*) Madame Barbey-Chappuis, vous pouvez lui répondre.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je vais répondre sur la partie qui me concerne pour rappeler que mon département, sur mon initiative, avec d'ailleurs M. Poggia de votre parti, a organisé il y a un mois à peine Feu ô lac, une manifestation qui a duré quatre jours. Des milliers de Genevois y sont venus. Dire aujourd'hui que j'empêche les Genevois et les Genevois de s'amuser, je trouve que c'est un petit peu fort de café.

Et si vous voulez faire de l'Histoire, eh bien faisons de l'Histoire. Il s'avère qu'il y a cinquante ans, on allait à la fête foraine sur la plaine de Plainpalais. On disait alors «aller aux baraques», et cela se passait en hiver. C'était la fête foraine, c'était en hiver – ce n'était ni sur le quai Gustave-Ador ni sur le quai Wilson. Si on veut faire de l'Histoire, faisons l'Histoire complètement. Je vous remercie, Madame Magnin. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Corinne Bonnet-Mérier, vous avez la parole.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Perler. On m'a informée très récemment que la DPBA est contre l'installation de filets anti-pigeons sur ses immeubles. J'aimerais en connaître la raison parce que certains quartiers sont très, très embêtés avec les dépôts d'œufs, les constructions de nids et toutes les nuisances qui vont avec. Je vous remercie.

Le président. Madame la conseillère administrative vous répondra demain. Dernière prise de parole, M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. On ne peut que constater les effets de la chaleur soutenue et des canicules sur les habitantes et habitants de

notre ville et tout particulièrement sur les personnes les plus vulnérables qui ne peuvent s'y soustraire.

J'aimerais ce soir vous demander votre aide quant à la situation du Quai 9, espace d'accueil et de consommation à moindre risque qui accueille de manière inconditionnelle des personnes majeures, dont beaucoup se trouvent dans une condition fragilisée.

La situation actuelle est plus que préoccupante. Les autorités ainsi que les associations, notamment Première ligne, responsable du Quai 9, ont fait état des difficultés qu'elles éprouvent à répondre aux besoins spécifiques des consommatrices et consommateurs de crack et à contenir le phénomène de scène ouverte. Il faut savoir que la semaine dernière, le Quai 9 a été fermé pendant une semaine en raison de violences envers le personnel de la structure. Des pistes sont à explorer, comme en a fait état l'excellent rapport sur la problématique du crack à Genève, édité par Addiction Suisse en mai 2023, et rédigé par Nicole Egli Anthonioz et Frank Zobel, avec le soutien de l'équipe de Première ligne. L'effet combiné des fortes chaleurs et de la consommation de produits psychoactifs, tels que le crack et l'alcool, rend les moments de répit de plus en plus rares et inéluctable l'accentuation des violences déjà observées.

L'inquiétude, quant à l'effet catastrophique de la chaleur sur les tensions déjà bien présentes, est partagée aussi bien par les polices cantonale et municipale que par l'association Première ligne et ses employés, qui travaillent au contact direct des usagères et usagers. Première ligne a néanmoins indiqué l'effet positif non négligeable que toute installation destinée à rafraîchir aura sur la structure du Quai 9, faite de préfabriqué et installée sur une cour goudronnée dans un périmètre fortement minéralisé. J'aimerais donc vous demander s'il serait possible que les services de la Ville concernés entrent en contact avec Première ligne afin de partager avec elle les coordonnées de vos fournisseurs d'aménagements nécessaires au rafraîchissement du domaine public dont bénéficie déjà ailleurs la population de la Ville de Genève, tels que les bancs brumisateurs, les plantes en pot générant de l'ombre, les toiles tirées au-dessus des jeux et pataugeoires dans les parcs publics...

Le président. Il vous faut conclure, Madame. Vous êtes à plus de deux minutes sur une minute.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet. Et je conclus. Merci.

Le président. Parfait. Merci. M^{me} Frédérique Perler vous répond.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. C'est effectivement une très grande préoccupation des services de la Ville de Genève quant au relogement de Quai 9. Vous n'ignorez pas que ce dernier doit être déplacé en raison du futur chantier Léman 2030 qui prévoit une émergence de la gare souterraine qui se situera sur la place de la Pépinière, où se trouve justement le Quai 9. Dans un premier temps, la Ville a identifié un certain nombre de sites – je vous passe différents commentaires – qui n'ont pas été agréés, soit par la population soit par d'autres.

Il faut quand même savoir que Quai 9 est une politique publique du Canton de Genève. A cet effet, lors de contacts réguliers avec le Conseil d'Etat, le Conseil administratif a fait savoir qu'il devait également se préoccuper du relogement de Quai 9 et identifier des lieux potentiels. Un groupe de travail a été créé vers fin 2022, si je ne m'abuse; il comprend Première ligne, des services de l'Etat et de la Ville. Sa mission est précisément d'identifier des lieux – ce qui représente une très grande complexité puisque ce nouveau lieu... (*Réactions.*)

Le président. S'il vous plaît, laissez M^{me} la conseillère administrative répondre.

M^{me} Frédérique Perler. Ecoutez... Encore une fois, il s'agit d'une politique du Canton de Genève. Vous vous adressez au Conseil administratif pour demander que ces locaux soient rafraîchis. Je ne sais pas quoi vous répondre parce que je n'ai pas eu vent de cette demande précisément. Je ne peux que me renseigner et revenir vers vous – et vous prier également de vous renseigner auprès du Canton de Genève.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous avons fini les questions orales.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 19 h 05. Nous recommencerons à 20 h 35 par les réponses du Conseil administratif. Puis nous traiterons les urgences et après nous passerons aux renvois directs. Merci beaucoup.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	652
2. Communications du Conseil administratif	652
3. Communications du bureau du Conseil municipal	652
4. Questions orales	653
5. Propositions des conseillers municipaux	686
6. Interpellations	686
7. Questions écrites	686

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi